



INTERCOMMUNALE DU
BOIS D'HAVR 

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BOIS D'HAVRE

T  l. : 0 4 7 7 / 4 9 . 7 7 . 7 3

info@i-b-h.be

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE Du 26 juin 2025

Contact : Giuseppa SOLLAMI

Mons, le 27 mai 2025

Notre R  f. : AG/**convoc. 2025 06 26**

Votre R  f. :

Concerne : Assembl   G  n  rale Ordinaire
du **jeudi 26 juin 2025**

INFORMATION aux Conseillers communaux et provinciaux.

Madame,
Monsieur,

Conform  ment aux dispositions L1523-13 et 1523-23 du Code de la d  mocratie locale et de la d  centralisation, les Conseillers communaux et/ou provinciaux int  ress  s peuvent assister en qualit   d'observateurs aux s  ances de l'Assembl   G  n  rale, sauf lorsqu'il s'agit de question de personnes.

Le Conseil d'Administration de l'Association Intercommunale du Bois d'Havr   vous invite    assister    son Assembl   G  n  rale Ordinaire qui se tiendra

le jeudi 26 juin 2025,    16h00

salle de R  union, Service des Travaux – Rue Neuve, 17 - 7000 MONS.

Conform  ment    l'article L1523-13   3 du Code de la D  mocratie Locale et de la D  centralisation, l'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du proc  s-verbal de la s  ance de l'Assembl   G  n  rale du 28/11/2024.
2. Installation du conseil d'administration et d  signation des administrateurs.
3. Pr  sentation des comptes annuels et du rapport de gestion
4. Rapport du Commissaire : notification
5. Approbation des comptes annuels, de la r  partition b  n  ficiaire et du rapport de gestion
6. D  charge    donner aux Administrateurs
7. D  charge    donner au R  viseur
8. D  signation du r  viseur d'entreprises
9. Modifications statutaires

Afin que l'Assembl   G  n  rale puisse valablement d  lib  rer, **auriez-vous la bonne obligation de porter l'ordre du jour    la prochaine s  ance du Conseil Communal.** Nous vous remercions de bien vouloir remettre un avis **pour les points 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, et 9.**

.../...



**INTERCOMMUNALE DU
BOIS D'HAVRÉ**

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BOIS D'HAVRE

T é l . : 0 4 7 7 / 4 9 . 7 7 . 7 3

[i n f o @ i - b - h . b e](mailto:info@i-b-h.be)

.../...

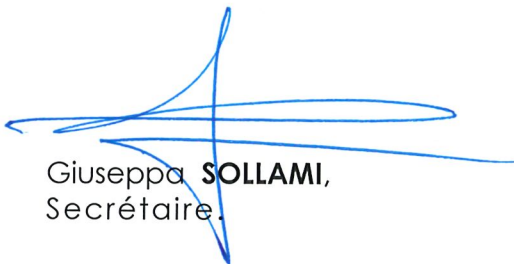
Conformément aux articles L1523 ET 1523-1, CDLD, les comptes ainsi que les autres documents sont adressés sur simple demande trente jours avant l'Assemblée Générale par mail à info@i-b-h.be ou par GSM au 0477/49.77.73.

Vu l'article L1523-13 §1 alinéa 3, du CDLD tel que modifié par le décret du 29 mars 2018, modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra -locales et de leurs filiales (MB du 14 mai 2018).

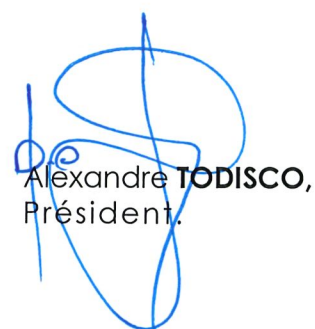
Conformément à l'article L1523-13, § 1er 61 (alinéas 4 et 5) du DCLD, revu modifié par le décret du 29 mars 2018 précité, la séance de l'assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, provinces ou CPAS associés et que, désormais, par ailleurs, à défaut de délibération du conseil communal et, s'il échet, provincial ou de CPAS, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre pour l'ensemble des points votés en AG, correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente (l'article 21 dudit décret du 29 mars 2018 a en effet modifié l'article L1523-12 61 du CDLD).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération.

Pour le Conseil d'Administration,



Giuseppe **SOLLAMI**,
Secrétaire.



Alexandre **TODISCO**,
Président.